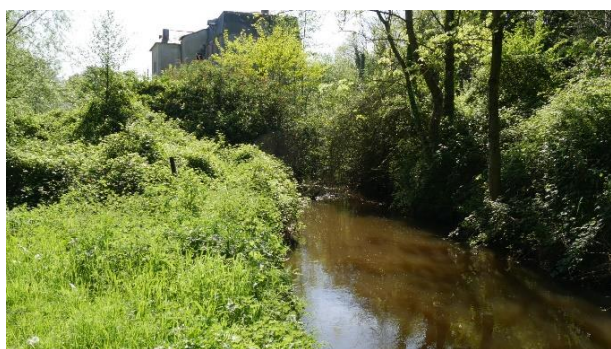


Restauration du Guyoult sur le site de Carfantin à Dol de Bretagne : les travaux commencent cet été !



Dans le cadre du Contrat Territorial - volet Milieux Aquatiques, en vue de restaurer la continuité écologique sur le Guyoult au lieu-dit de Carfantin à Dol de Bretagne, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) engagera les premiers travaux au cours de l'été 2021.

Le marché public a été attribué à la SAS LAFOSSE&FILS, entreprise spécialisée dans les travaux en milieux humides et sensibles. Sur ce site est installé un ancien moulin en ruine. Compte-tenu de son état et de la non exploitation du droit d'eau, un arrêté préfectoral déclarant l'abrogation du droit d'eau a été publié le 30 décembre 2020 par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

En quoi consistent ces travaux ?

Les travaux consistent en une remise en fond de vallée complète du Guyoult et de son affluent le Ruisseau du Pic Oiseau. Ils permettront notamment de pallier un risque d'inondation sur ce secteur mais aussi de rétablir un fonctionnement harmonieux du cours d'eau et des zones humides attenantes.



Il s'agit aussi de mettre règlementairement en conformité certains ouvrages au regard de la continuité écologique (effacement du seuil du Moulin de Carfantin), c'est à dire permettre la circulation des poissons migrateurs telle que l'anguille ainsi que le transport suffisant des sédiments. Le rétablissement de la continuité écologique pourrait à terme libérer 77,9 km de cours d'eau pour la Truite Fario et un linéaire encore plus important pour l'anguille.

Des conventions de travaux ont été signées entre le SBCDol et les propriétaires des parcelles concernées par le nouveau tracé du cours d'eau.

Les travaux seront effectués sur la période sèche, de juillet à fin septembre 2021 et ce, afin de respecter la nidification des oiseaux, la reproduction des batraciens et de la faune piscicole (truites). Il s'agit aussi d'éviter les risques de crues. En tout état de cause, ils devront être réalisés avant le 15 octobre 2021 en conformité avec l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 fixant les modalités d'abrogation du droit d'eau et de restauration des milieux aquatiques.

Ces travaux sont financés à 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son appel à projet « continuité écologique – 2021 » et de l'arrêté préfectoral d'abrogation du droit d'eau du 30 décembre 2020. Le SBCDol apporte un financement de 20%.



Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)
1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.57.64.02.54 - contact@sage-dol.fr

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDol sur www.sage-dol.fr